

Stratégie portuaire

L'industrie navale a son contrat-programme

L'industrie navale nationale a désormais son contrat-programme.

Signé le 13 juin 2017 par les ministères de l'Économie et des finances, de l'Équipement et de l'Industrie, ainsi que par le président de la Fédération des industries métalliques, mécaniques et électromécaniques (FIMME), cette feuille de route se focalise sur des aspects clés de la filière tels que la formation, le financement des investissements et la mise en place d'infrastructures adéquates afin de donner à cette industrie les moyens de ses ambitions et de concrétiser ce plan ambi-

tieux. L'objectif est de mettre en place un cadre définissant les engagements de chaque partie prenante dans le cadre de la Stratégie nationale portuaire à l'horizon 2030. Dans le détail, il s'agira de s'engager sur des niveaux d'investissements de l'ordre de 2,326 MMDH à Casablanca, 1,110 MMDH à Agadir (suivant les validations toujours en cours), 800 MDH à Kénitra Atlantic, 400 MDH à Dakhla Atlantic, 100 MDH à Jorf Lasfar et 40 MDH à Tan-Tan. Ces investissements serviront à mettre à niveau les infrastructures existantes en plus de mettre en place de nouvelles

infrastructures. Par ailleurs, il est question de l'instauration d'un cadre réglementaire et normatif pour le développement de l'industrie navale, notamment à travers la réglementation du pavillon national, et de favoriser, via des appels d'offres, la construction des navires au Maroc lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une commande publique. À terme, il est attendu de ce contrat-programme l'émergence d'un nouvel écosystème industriel naval, appelé à connaître le même succès que ceux automobile et aéronautique. ●

PAR **M.M**